GreenSol Ltd

POLITIQUE DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

GSL-QMS-P-33

GreenSol Ltd	POLITIQUE DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS		
Organisation :	GreenSol Limited	N° du document :	GSL-QMS-P-33
Service :	Achats / Gouvernance d'entreprise	Révision :	0
Section :	Gestion des Fournisseurs / Conformité des Achats	Date de révision :	Sans objet
Date de publication :	29 mai 2026	Feuille :	1 sur 9

TABLE DES MATIÈRES

N°	Description	Page
0	Registres de Maîtrise des Documents	3
1	Objet	4
2	Champ d'Application	4
3	Termes et Définitions	4
4	Responsabilités	4
5	Exigences du Code des Fournisseurs	5
6	Suivi, Revue et Audit des Fournisseurs	6
7	Non-respect et Actions Correctives	7
8	Signalements, Préoccupations et Protection contre les Représailles	7
9	Acceptation des Fournisseurs et Exigence de Nouvelle Signature	7
10	Enregistrement des Données	8
11	Communication et Formation	8
12	Maîtrise et Revue des Documents	8
13	Exigences de Formation	8
14	Références et Documents Connexes	8
	Annexe A – Déclaration et Accord du Fournisseur	9

REGISTRES DE MAÎTRISE DES DOCUMENTS

RÉVISEURS

Numéro de maîtrise du document : GSL-QMS-P-33		
Émetteur : Gouvernance d'entreprise	Date de publication : 29-mai-2026	Révision : 0
Revu par le QHSE :		
Nom : Amanda Saloman	Signature : Amanda Saloman — Signé numériquement par Amanda Saloman DN: cn=Amanda Saloman, o=GreenSol Ltd, ou=Coordinatrice QHSE, email=asaloman@greensolltd.com, c=TT	Date : 30/06/2026
Approuvé par :		
Nom : Shaughn Deokiesingh	Signature : S. Deokiesingh	Date : 01-juil-2026

REGISTRE DE L'HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Numéro du Document	Numéro de Révision	Date	Détails
GSL-QMS-P-33	0	29/05/26	Création du Document

AVERTISSEMENT
Ce document est la propriété de GreenSol Limited. Il ne doit pas être reproduit, en totalité ou en partie, ni divulgué de quelque autre manière sans consentement préalable.

La copie officielle maîtrisée de ce document est le document PDF signé numériquement, conservé sur notre serveur réseau et accessible à tous les utilisateurs autorisés. Toutes les copies imprimées et toutes les copies et versions électroniques, à l'exception de celles décrites ci-dessus, sont considérées comme des copies non maîtrisées qui doivent être utilisées uniquement à titre de référence.

1. Objet

Le présent Code de Conduite des Fournisseurs a pour objet de définir les attentes minimales de GreenSol Limited en matière de conduite éthique, de respect de la législation, de qualité, de santé et de sécurité, de responsabilité environnementale, de pratiques de travail, de protection des données et de comportement commercial responsable de l'ensemble de ses fournisseurs. Ce document fait partie du processus de qualification, d'intégration, de suivi des performances et de réévaluation des fournisseurs de GreenSol Limited.

2. Champ d'Application

Ce Code s'applique à tous les fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs, sous-traitants, transitaires, courtiers, transporteurs, prestataires de services, consultants, agents et autres tiers fournissant des biens ou des services à GreenSol Limited ou pour son compte.

- Les exigences s'appliquent aux fournisseurs locaux, régionaux et internationaux, y compris ceux qui soutiennent les activités de GreenSol Limited liées à Trinidad, au Guyana, au Suriname et au Venezuela.
- Lorsqu'un fournisseur fait appel à des sous-traitants, il est responsable de veiller à ce que les exigences applicables de ce Code leur soient communiquées et soient respectées par ces sous-traitants.
- Le respect de ce Code ne remplace aucune exigence contractuelle, légale, réglementaire, de spécification, HSE, de qualité ou propre au client applicable au fournisseur.

3. Termes et Définitions

Fournisseur : Toute partie externe fournissant à GreenSol Limited des biens, matériaux, équipements, produits chimiques, prestations logistiques, assistance technique, services professionnels, main-d'œuvre contractuelle ou autres services.

Sous-traitant : Tout tiers engagé par un fournisseur pour effectuer des travaux ou fournir des biens ou des services liés à GreenSol Limited.

Code : Le présent Code de Conduite des Fournisseurs de GreenSol Limited.

Action Corrective : Action entreprise pour éliminer la cause d'une non-conformité ou d'une situation de non-respect et prévenir sa réapparition.

QMS : Système de Management de la Qualité ; système documenté de GreenSol Limited pour maîtriser les processus, les responsabilités, les enregistrements et l'amélioration continue.

Non-conformité : Tout manquement aux exigences légales, réglementaires, contractuelles, de spécification, de qualité, HSE, environnementales ou du Code.

4. Responsabilités

4.1. Directeurs / Responsables Pays : Approuver le Code de Conduite des Fournisseurs et soutenir son application lorsqu'un risque fournisseur important ou un non-respect est constaté.

4.2. Personnel QHSE et HSE : Tenir à jour le document maîtrisé, soutenir les revues de conformité des fournisseurs, évaluer les préoccupations HSE / environnementales et vérifier les actions correctives si nécessaire.

4.3. Achats / Chaîne Logistique : Transmettre le Code aux fournisseurs concernés, obtenir les confirmations d'acceptation, veiller à ce que leurs dossiers soient complets et faire remonter les cas de non-respect.

4.4. Comptabilité / Administration : Soutenir l'intégration des fournisseurs en confirmant, le cas échéant, que la documentation requise a été reçue avant la création du fournisseur ou le traitement des paiements.

4.5. Fournisseurs : Respecter ce Code, conserver les preuves de conformité, transmettre les exigences applicables aux sous-traitants, signaler les violations et coopérer aux audits ou demandes d'informations.

5. Exigences du Code des Fournisseurs

5.1. Respect des Lois et Règlements

- Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, réglementations, permis, licences, normes et exigences sectorielles applicables dans les juridictions où ils exercent leurs activités ou fournissent des biens et services.

- Les fournisseurs doivent respecter les exigences applicables en matière de douanes, d'importation/exportation, de sanctions, de contrôle commercial, de fiscalité, de travail, d'environnement, de HSE et de transport.

- Les fournisseurs doivent informer rapidement GreenSol Limited lorsqu'une licence, un permis, une inscription, une assurance, une certification ou une autorisation pertinente pour la fourniture de biens ou services expire, est suspendu, est révoqué ou fait l'objet d'une modification substantielle.

5.2. Pratiques Commerciales Éthiques

- Les fournisseurs doivent exercer leurs activités avec intégrité, transparence et responsabilité.

- La corruption, les commissions occultes, les paiements de facilitation, la fraude, l'extorsion, les conflits d'intérêts, la falsification des enregistrements et les autres pratiques de corruption sont strictement interdits.

- Les fournisseurs doivent tenir des enregistrements exacts, complets et auditables des transactions, certifications, livraisons, de la qualité des produits, de la chaîne de traçabilité et des services réalisés.

- Les fournisseurs doivent éviter les comportements anticoncurrentiels et respecter la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et les données commerciales exclusives.

5.3. Travail et Droits Humains

- Les fournisseurs doivent interdire le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail issu de la traite des êtres humains, le travail involontaire ou la servitude contractuelle.

- Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants et doivent respecter les exigences applicables en matière d'âge minimum et d'emploi.

- Les fournisseurs doivent maintenir un lieu de travail exempt de harcèlement, d'abus, de discrimination, d'intimidation et de représailles.

- Les fournisseurs doivent respecter les exigences légales relatives aux horaires de travail, aux heures supplémentaires, aux salaires, aux avantages sociaux et aux congés.

- Les fournisseurs doivent respecter les droits d'association et de représentation des employés protégés par la loi, le cas échéant.

5.4. Santé, Sécurité et Bien-être

- Les fournisseurs doivent assurer des conditions de travail sûres et saines et mettre en place des mesures de maîtrise permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques professionnels.

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les employés et sous-traitants soient compétents, formés et équipés pour les travaux effectués.

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les employés et sous-traitants soient aptes au travail et ne soient pas affectés par l'alcool, les drogues illégales, la fatigue, les médicaments, la maladie ou toute autre condition susceptible de compromettre la sécurité de leur travail.

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que le personnel soit habilité à arrêter le travail en cas de conditions dangereuses, d'actes dangereux, de risques environnementaux ou de danger imminent, jusqu'à la mise en place de mesures de maîtrise appropriées.

- Les fournisseurs exploitant des véhicules, équipements mobiles, équipements de levage, grues, chariots élévateurs ou services de transport doivent maintenir des licences valides et des programmes d'inspection et de maintenance, et veiller à ce que

les opérateurs soient compétents et autorisés pour les travaux effectués.

- Les fournisseurs intervenant dans la manipulation de produits chimiques, le transport, le nettoyage de réservoirs, l'entreposage, les travaux industriels ou les services sur site doivent maintenir des mesures HSE, des EPI, des dispositifs d'intervention d'urgence et des procédures de travail sûres appropriés.

- Les fournisseurs doivent signaler les incidents importants, quasi-accidents, déversements, expositions, dommages matériels, mesures d'application de la réglementation ou autres événements susceptibles d'affecter GreenSol Limited, ses clients, son personnel, ses activités ou sa réputation dès que cela est raisonnablement possible et au plus tard vingt-quatre (24) heures après avoir pris connaissance de l'événement.

5.5. Gestion Environnementale et Durabilité

- Les fournisseurs doivent respecter les lois environnementales, permis et exigences de gestion des déchets applicables à leurs activités.

- Les fournisseurs doivent gérer les matières dangereuses, produits chimiques, déchets, émissions, eaux usées et matières contaminées de manière à éviter tout préjudice aux personnes, aux biens et à l'environnement.

- Les fournisseurs doivent immédiatement signaler les incidents environnementaux, déversements, rejets, avis réglementaires ou mesures d'application de la réglementation liés aux travaux, produits ou services de GreenSol Limited.

- Les fournisseurs doivent utiliser les ressources de manière responsable et sont encouragés à réduire les déchets, la consommation d'énergie et d'eau, l'impact des emballages et les émissions de gaz à effet de serre lorsque cela est raisonnablement possible.

- Les fournisseurs ne doivent pas pratiquer le dépôt illégal, l'élimination non autorisée, le rejet incontrôlé, le stockage inapproprié ou le transport inapproprié de substances dangereuses.

5.6. Qualité des Produits, Sécurité et Conformité Technique

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que tous les produits et services soient conformes aux spécifications convenues, bons de commande, devis, SDS, COA, PDS/TDS, plans, procédures, exigences des clients et exigences réglementaires.

- Les fournisseurs doivent assurer la traçabilité des matériaux, séries, lots, enregistrements de fabrication, certificats, rapports d'inspection et résultats d'essais, le cas échéant.

- Les fournisseurs doivent immédiatement informer GreenSol Limited de tout problème de qualité, rappel de produit, suspicion de contamination, documentation incorrecte, matière périmée, écart de spécification ou changement affectant le produit ou service fourni.

- Les fournisseurs ne doivent pas remplacer des matériaux, modifier les spécifications, changer les emballages, le pays d'origine ou le fabricant, ni modifier les modalités d'approvisionnement approuvées sans l'autorisation écrite préalable de GreenSol Limited.

- Les fournisseurs doivent informer GreenSol Limited avant toute modification importante des procédés de fabrication, formulations, matières premières, emballages, conditions de stockage, modes de transport, pays d'origine, propriété, installations, personnel clé, statut réglementaire ou tout autre changement susceptible d'affecter la qualité, la sécurité, la performance environnementale, la conformité ou la continuité de l'approvisionnement.

5.7. Confidentialité, Protection des Données et Sécurité de l'Information

- Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles, commerciales, techniques, financières, relatives aux clients, aux fournisseurs et aux opérations de GreenSol Limited.

- La divulgation, copie, distribution ou utilisation non autorisée des informations de GreenSol Limited est interdite, sauf autorisation écrite expresse.

- Les fournisseurs doivent maintenir des garanties appropriées pour éviter la perte, l'accès non autorisé, la compromission informatique ou l'utilisation abusive des données de GreenSol Limited.

5.8. Responsabilité Sociale et Conduite au sein des Communautés

- Les fournisseurs sont encouragés à exercer leurs activités de manière à contribuer positivement aux communautés dans lesquelles ils opèrent.

- Les fournisseurs doivent respecter les droits, la culture, le patrimoine et les biens des communautés, propriétaires fonciers et peuples autochtones, le cas échéant.

- Les fournisseurs peuvent être invités à soutenir les initiatives de Responsabilité Sociale des Entreprises approuvées par GreenSol Limited, lorsque cela est approprié et volontaire.

6. Suivi, Revue et Audit des Fournisseurs

GreenSol Limited se réserve le droit de surveiller le respect de ce Code par les fournisseurs au moyen de mesures de maîtrise raisonnables, notamment, mais sans s'y limiter :

- questionnaires, déclarations et documentation d'intégration des fournisseurs ;
- revue des licences, permis, attestations d'assurance, SDS, COA, enregistrements qualité, enregistrements d'étalonnage et autres preuves pertinentes ;
- revue des politiques HSE, évaluations des risques, dossiers de formation, plans d'intervention d'urgence, rapports d'incidents, registres d'inspection des équipements, registres de maintenance, registres d'inspection des véhicules et autres preuves pertinentes, le cas échéant ;
- revues des performances des fournisseurs, performances de livraison, de qualité, HSE, environnementales, de clôture des actions correctives et tendances des non-conformités ;
- audits documentaires, audits sur site ou soutien aux audits menés par les clients, le cas échéant ;
- demandes d'actions correctives et de preuves de clôture dans les délais définis.

Point de Contrôle du QMS

Les preuves de conformité des fournisseurs doivent être conservées dans le dossier fournisseur concerné. Les non-conformités des fournisseurs doivent être enregistrées, examinées et clôturées conformément au processus de gestion des non-conformités et des actions correctives de GreenSol Limited.

7. Non-respect et Actions Correctives

7.1. Toute violation de ce Code peut entraîner une demande d'explication écrite, des actions correctives, la suspension des achats, le retrait de la liste des fournisseurs approuvés, la résiliation du contrat ou un signalement aux autorités légales / réglementaires lorsque cela est nécessaire.

7.2. Les actions correctives doivent être proportionnées au risque, à la gravité et à la récurrence du problème et préciser la responsabilité, la date cible, les mesures de confinement et les mesures préventives à long terme, le cas échéant.

7.3. Les violations graves comprennent, sans s'y limiter, la corruption, la fraude, le travail forcé, le travail des enfants, la falsification de documents, les infractions graves aux exigences HSE, l'élimination illégale, la substitution non approuvée de produits et le non-respect répété des exigences de qualité ou de livraison.

7.4. GreenSol Limited se réserve le droit de suspendre les activités des fournisseurs lorsqu'une menace immédiate pour la santé, la sécurité, l'environnement, l'intégrité des produits, la conformité réglementaire ou la continuité des activités est constatée.

8. Signalement des Préoccupations et Protection contre les Représailles

Les fournisseurs doivent rapidement signaler toute violation présumée de ce Code, conduite contraire à l'éthique, problème de qualité, condition dangereuse, incident environnemental, activité frauduleuse ou tout sujet susceptible d'affecter GreenSol Limited, ses employés, clients, activités ou sa réputation.

- Les signalements peuvent être adressés au représentant Achats / Chaîne Logistique, au Coordinateur QHSE, au Secrétaire Général ou au Responsable Pays / à la Direction Générale de GreenSol Limited.
- GreenSol Limited traitera les signalements de bonne foi avec une confidentialité appropriée et ne tolérera aucune représaille envers quiconque signale une préoccupation de bonne foi.

9. Acceptation des Fournisseurs et Exigence de Nouvelle Signature

9.1. Les fournisseurs doivent reconnaître formellement leur compréhension et leur acceptation de ce Code en signant la déclaration figurant à l'Annexe A.

9.2. La poursuite de la collaboration avec GreenSol Limited est conditionnée au respect de ce Code par le fournisseur et de toute exigence contractuelle, légale, réglementaire, de qualité, HSE ou propre au client applicable.

9.3. GreenSol Limited peut demander une nouvelle signature de ce Code à la suite de changements substantiels de l'organisation, de la propriété, du périmètre des services, du profil de risque ou du statut juridique du fournisseur, ou au moins tous les trois (3) ans à compter de sa précédente signature autorisée.

10. Enregistrement des Données

Enregistrement	Responsable / Dépositaire	Conservation / Emplacement	Exigence de Maîtrise
Code de Conduite des Fournisseurs signé	Achats / Chaîne Logistique	Dossier fournisseur / NAS	Conserver la copie signée actuelle et la révision précédente, le cas échéant.
Dossiers d'intégration / approbation des fournisseurs	Achats / Chaîne Logistique	Dossier fournisseur / NAS	Conserver les preuves utilisées pour l'approbation et la réévaluation des fournisseurs.
Rapports d'audit / revues des fournisseurs	QHSE / Achats	Dossier des enregistrements QMS	Conserver les constats, actions et preuves de clôture.
Enregistrements des actions correctives	QHSE / Fonction Responsable	NCR / Suivi des actions correctives	Suivre la responsabilité, la date cible, la clôture et la vérification.
Licences, permis, assurances et certifications	Achats / Responsable du Fournisseur	Dossier fournisseur / NAS	Vérifier l'expiration et la validité, le cas échéant.
Déclarations des fournisseurs et preuves de conformité	Achats / QHSE	Dossier fournisseur / NAS	Conserver comme preuves objectives pour les audits et les revues des clients.

11. Communication

Cette Politique du Code de Conduite des Fournisseurs est communiquée à tous les employés, fournisseurs et parties prenantes concernées. Le respect de ce Code est obligatoire pour tous les fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, consultants et autres tiers concernés engagés par GreenSol Limited.

12. Maîtrise et Revue des Documents

Ce document doit être revu au moins une fois tous les trois (3) ans, ou plus tôt en cas de changements substantiels des activités de GreenSol Limited, du profil de risque des fournisseurs, des exigences légales / réglementaires, des attentes des clients, des exigences QMS ou des contrôles internes de gestion des fournisseurs.

13. Exigences de Formation

Formation	Public	Durée
Politique du Code de Conduite des Fournisseurs	Personnel Concerné	30 min

14. Références et Documents Connexes

N° du document	Titre
GSL-QMS-P-33	Politique du Code de Conduite des Fournisseurs
GSL-QMS-P-05	Procédure de Gestion des Achats
GSL-QMS-P-13	Procédure de Gestion des Non-conformités
GSL-QMS-P-15	Procédure de Maîtrise des Documents

- FIN DU DOCUMENT -

Annexe A - Déclaration et Accord du Fournisseur

Par la signature autorisée ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il a lu et compris le Code de Conduite des Fournisseurs de GreenSol Limited et accepte de le respecter. Il confirme également qu'il communiquera les exigences applicables aux employés, représentants et sous-traitants concernés intervenant dans les travaux pour GreenSol Limited.

Champ	À remplir par le Fournisseur
Raison Sociale du Fournisseur	
Adresse de l'Entreprise	
Nom / Courriel du Contact Principal	
Nom du Représentant Autorisé	
Titre / Fonction	
Signature	
Date	

Déclaration du Fournisseur : Je confirme être autorisé à signer au nom du Fournisseur et que celui-ci accepte de respecter les exigences de ce Code.